

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 2 Mars 2017 à 20 h 30**

**PRESENTS (12) :** MM. JOURDAN, GROUSSARD, DELOMIER, SEVIN, Mme BERGERON, M. ZORRILLA, Mme RUIZ, M DUPUIS, Mme RIOU, Mme FARGES, Mme ARIAS, Mme ASTINGO, M. TEYSSONNEAU, M CARREAU,

**ABSENT excusé :** Mme CHENIER

**POUVOIR :** Mme CHENIER à Mme FARGES

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM**

Après lecture du compte rendu du 24 janvier 2017, le Conseil Municipal accepte celui-ci à l'unanimité.

#### **Délibérations à prendre**

##### **1. Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCB**

Monsieur le Maire expose que, selon l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2016 et notamment son alinéa II portant transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », le transfert automatique de cette compétence « Plan Local d'Urbanisme » au 27 mars 2017 n'a pas lieu si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédents la date de ce transfert automatique.

Comme la réorganisation administrative imposée par la loi Notre n'est pas de nature à pouvoir rendre effectif ce transfert de compétence au 27 mars 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer à ce transfert.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité son opposition au transfert de compétences.

##### **2. Représentation de la commune à la commission accessibilité de la CCB**

Monsieur le Maire expose que le nouveau conseil communautaire a délibéré sur la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et qu'il faut que notre Conseil Municipal élise un représentant de la commune pour siéger à cette commission.

Monsieur le Maire propose Xavier ZORRILLA qui est déjà vice-président de la commission communale d'accessibilité.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

##### **3. Indemnités des élus**

Monsieur le Maire expose qu'il a été voté le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et que les indemnités du Maire et des adjoints doivent payer les charges sociales dès le premier euro si l'élu est à la retraite.

Antérieurement, Monsieur le Maire avait baissé ses indemnités (au taux de 41.15 % de l'indice 1015) pour éviter à la commune de payer les cotisations du Maire.

Dans ces nouvelles dispositions, Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les indemnités du maire à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et celles des adjoints à 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à partir du 1er janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et celles des adjoints à 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

#### **4. Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente le projet des subventions aux associations :

| NOM de l'ASSOCIATION                    | Montant         |
|---|-----------------|
| ACCA DE CARS                            | 280 €           |
| ADAPEI ASS DEP PAPILLONS BLANCS         | 180 €           |
| AMICALE CYCLOS RANDO de Cars            | 160 €           |
| AMICALE SAPEURS POMPIER BLA YE          | 55 €            |
| ASS U.N.C. SECTION BLA YE               | 150 €           |
| CLUB CYCLOTOURISME                      | 160 €           |
| COMITE DES FETES/BIENF section peinture | 1 000 €         |
| COMITE DES FETES                        | 8 000 €         |
| HARMONIE DES MERLOTS                    | 2 200 €         |
| HARMONIE MUSICALE de BERSON             | 600 €           |
| HARMONIE DES HAUTS DE GIRONDE           | 200 €           |
| MAISON FAMILIALE RURALE                 | 155 €           |
| MARATHON DES VINS DE BLA YE             | 450 €           |
| SECOURS CATHOLIQUE                      | 160 €           |
| SECOURS POPULAIRE                       | 160 €           |
| SOUVENIR FRANCAIS                       | 100 €           |
| SPORT CYCLISTE DE BRAUD (Fête du Vélo)  | 150 €           |
| CHAMBRE METIER ET ARTISANAT             | 40 €            |
| LES STETOSCOPE CLOWNS                   | 100 €           |
| GDSA33 (lutte contre les frelons)       | 150 €           |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>14 450 €</b> |

Après avoir débattu sur chacune des associations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tableau des subventions ci-dessus.

## **5. Vote des taux des taxes communales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier le taux des taxes communales sachant qu'il y aura quand même une petite augmentation car les bases augmentent toujours un peu.

Pour rappel, les taux 2016 étaient :

|                       | Proposition pour 2016 | Proposition pour 2017 |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Taxe Habitation       | 10,10                 | 10,10                 |
| Taxe Foncier bâti     | 12,27                 | 12,27                 |
| Taxe Foncier non bâti | 30,64                 | 30,64                 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux de ces taxes communales

## **6. Vote du compte de gestion 2016**

Le Maire présente le compte de gestion de Monsieur le Trésorier qui reflète exactement le compte administratif du budget communal. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion.

## **7. Vote du compte administratif 2016**

Le Maire s'étant retiré, c'est la doyenne du Conseil, Madame ASTINGO Lucienne, qui présente le compte administratif du budget général 2016 :

en fonctionnement :

Dépenses....683 405.49 €

Recettes.....922 872.18 €

en investissement :

Dépenses....445 805.07 €

Recettes.....408 478.15 €

Madame ASTINGO Lucienne propose au Conseil Municipal de voter l'adoption de ce compte administratif.

Après débat, le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

## **8. Affectation du résultat 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 soit 455 819.26 € comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement ..... 246 357.29 €
- Report en fonctionnement R 002 ..... 209 461.97 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par le Maire.

## **9. Vote du budget primitif 2017**

### **• Vote du budget de fonctionnement**

Le Maire fait la présentation article par article des dépenses et des recettes de fonctionnement. Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de fonctionnement du budget primitif 2017

### **• Vote du budget d'investissement**

Le Maire fait la présentation article par article des dépenses et des recettes d'investissement. Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget d'investissement du budget primitif 2017.

## **10. Acceptation des devis pour l'étude de la maison des associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à la société ALTER CONCEPT (M. François VILLENAVE à SAINT AUBIN DE BLAYE) associée à la société PERMIS DE REVER (Mme Elise RICHARD à CHERMIGNAC) pour la partie «état des lieux, dossier de plans, dossier administratif, appel d'offres et suivi de chantier » du chantier de rénovation et de réorganisation de la Maison des Associations, lequel chantier sera budgétisé et effectué en 2018.

Le montant du devis est de :

- 2000 euros (non assujetti TVA) pour la société PERMIS DE REVER
- 16704 euros TTC pour ALTER CONCEPT

Monsieur le Maire soumet ces devis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de ces devis et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'étude de faisabilité sus visée et à signer toutes les pièces et devis.

## **11. Adhésion à Gironde Numérique**

Monsieur le Maire expose que le Conseil communautaire a délibéré le 11 janvier 2017 en faveur de la participation de la CCB aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique. Ce dispositif public permettra notamment aux communes membres de la CCB d'en bénéficier.

Afin que la commune de CARS puisse accéder à cette offre, il est nécessaire de délibérer pour accepter notre participation à ces services.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la participation de CARS à ces services numériques et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents d'adhésion aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique.

## **Informations avec décision à prendre**

### **1. Sécurisation de certaines routes communales**

Monsieur SEVIN présente le travail qu'a fait la commission des routes sur la sécurisation de diverses routes communales en proposant la mise en place de panneaux « STOP » :

- Traversée du hameau du Piquet entre les bâtiments de la cave coopérative avec un panneau STOP sur le VC 121 (route venant du Bédou) au carrefour avec le VC 116 (route des Petits Arnands) tout en conservant le panneau STOP sur le VC 116, deux panneaux STOP en vis-à-vis sur le VC 121 (portion de route qui descend vers la Groupe) au coin des bâtiments de la coopérative (CR 320) et un passage pour piétons entre les bâtiments de la coopérative

- Au croisement du VC 115 et du VC 3 (carrefour devant les établissements BOUE), les panneaux étant positionnés sur le VC 3 (route de la D 937 à Peyreau)
- Un passage piéton au Ripassou pour traverser la D 937

Monsieur le Maire évoque la sécurisation devant le nouveau magasin MES PISCINES jusqu'au carrefour devant chez Lucienne ASTINGO avec une matérialisation du bas-côté pour le stationnement des voitures et un panneau STOP sur le VC 110 vers la Groupe au carrefour avec le CR 44 (impasse de Sociondo).

De longs échanges ont lieu entre les divers membres du conseil municipal au sujet de ces diverses préconisations.

Monsieur le Maire déclare qu'il va proposer une rencontre avec le responsable du Centre Routier Départemental pour avoir son avis.

### **Informations**

#### **Questions diverses**

**Lucienne ASTINGO** : Pour les personnes ne pouvant se déplacer au repas des anciens, y a-t-il possibilité de leur amener quelque chose ? Un long débat s'est ouvert et il est décidé qu'une étude au cas par cas pourra être étudiée mais aucune décision générale sera mise en place.

**Dominique FARGES** indique qu'une personne se présente dans les maisons au titre de la mairie pour les économies d'énergie. Monsieur le Maire va téléphoner à l'entreprise qui emploie cette personne.

**Béatrice RUIZ** informe que le lampadaire n° 118 clignote aux Bernards et que le panneau Vitesse « 30 » entre les ralentisseurs est par terre aux Bernards.

**Philippe SEVIN** va approvisionner la mairie en produits contre les frelons asiatiques avec la campagne de lutte qui va commencer au printemps

**Monsieur le Maire** propose à l'ensemble des conseillers de faire les réunions du Conseil Municipal à 19h00 et de faire un casse-croûte après celui-ci. Le casse-croûte sera pain, pâté, saucisson, jambon et fromage, chacun se faisant son sandwich. Cela permettra d'avoir un moment d'échange entre tous les conseillers et de renforcer l'esprit du groupe. Donc un moment convivial qui facilite l'échange. L'ensemble des conseillers présents est d'accord pour ce changement d'horaire.

**Réunion levée 23 h 45**